



Le moniteur a-t-il le droit de me virer de l'auto-école ?

Par **mlina2301**, le **06/05/2010** à **20:29**

Bonjour,

J'ai un petit souci : en m'exerçant au test de code à l'auto-école, j'ai fait une remarque sur une question du test qui a fait rire quelques personnes autour de moi. C'est la première fois que cela m'arrive, d'habitude je suis très sérieuse durant ces test. Juste par rapport à ma remarque, le gérant de l'auto-école veut me virer deux semaines de l'auto-école, en prétendant qu'il y en a eu d'autre qui foutaient le bordel pendant les tests et qu'il les a virés pendant 2 mois.

A-t-il le droit de me virer 2 semaines de l'établissement, juste pour une remarque ?